

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2552

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 30

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« exploitant »,

le mot :

« fabricant ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer au mot :

« exploitants »,

le mot :

« fabricants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.